



A Toulon, le 1er juin 2018

CHSCT DU VAR SEANCE DU 1ER JUIN 2018

Avis sur le Programme annuel de Prévention 2017/2018

Nous saluons tout d'abord le travail très important effectué par l'assistant de prévention – à temps partiel – Guilhem Provenzano.

Cet investissement a été constaté lors des différents groupes de travail proposés par la Direction afin de confectionner le DUERP, 2017 étant une année de plein recensement soit une opération « lourde ».

Pas de participants représentant les services émetteurs des fiches de recueil des risques lors des GT, doit-on y donner une interprétation : volonté de la DDFiP, pas de volontaire pour y siéger ...

il nous semble toutefois qu'un ou deux représentants des services apporterait une vision qui peut s'avérer utile lors de certaines interrogations que se posent les acteurs du GT.

Il semble qu'une forte proportion d'agents ait été impliquée dans la préparation locale du recueil des risques.

Il est important que cela perdure, y compris en année de recensement allégé.

En effet chefs d'unité et agents doivent être acteurs de leurs CVT et c'est bien souvent leur seule occasion de l'être.

La réalité des services n'en sera que mieux retranscrite, ce qui permettra un gain de temps à l'AP dans sa charge de constitution du DUERP.

Nous recommandons donc à la direction de poursuivre son action volontariste vis-à-vis des cadres de proximité, par le biais d'actions de formation, de sensibilisation et d'informations dans le but d'amplifier encore la participation de tous à cette phase de recueil.

Avis sur le PAP

Comme les années précédentes, la consultation du PAP ne fait pas apparaître des moyens de prévention chiffrés. Nous ne pouvons que demander qu'il y soit remédié à l'avenir. Rappelons ici que l'article 61 du décret n°2011-774 du 28 juin 2011 dispose que le PAP fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir. Il précise, pour chaque réalisation ou action, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût.

Manifestement les dispositions de cet article essentiel n'ont pas été respectées. Le PAP ne précise pas les conditions d'exécution et l'estimation du coût de chaque réalisation.

Notons cette année la présence de lignes RPS cotées A et d'autres, plus nombreuses cotées B. Certes, dans le contexte actuel, les solutions à apporter aux RPS sont parfois complexes et difficiles à mettre en œuvre. Néanmoins, nous déplorons le manque d'ambition du PAP sur le sujet.

Risques d'agression des agents : exigences émotionnelles

Sur ce sujet, nous prenons acte des avancées et des engagements de la direction. Les fiches de signalements sont bien appréhendées par l'ensemble des agents, et la direction fait preuve sur le sujet d'une bonne réactivité et d'un bon suivi. Nous souhaitons que ce travail et cet investissement se poursuivent.

Dans le Plan ministériel santé, sécurité et conditions de travail 2016-2019, il est préconisé ceci :

"il convient de mettre en place une approche systémique permettant la prise en compte en amont des décisions des enjeux de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans tous les aspects du travail. Ce premier enjeu stratégique repose sur plusieurs objectifs :

- Chaque agent doit pouvoir s'impliquer dans des démarches participatives comportant, au-delà de l'évaluation et la prévention des risques, des échanges sur le métier et le travail réel trouvant une traduction concrète en termes d'organisation et de processus,*
- Chaque encadrant, quel que soit son niveau, doit intégrer la SSCT comme une composante à part entière de ses missions et prendre en compte en amont de chaque décision ses effets potentiels sur la SSCT pour identifier les mesures nécessaires à leur traitement,*
- Chaque CHSCT doit être consulté plus en amont des prises de décision et exercer ses missions et compétences, notamment la proposition de mesures de prévention, en appui des CT auxquels il est rattaché".*

L'intersyndicale représentative au CHSCT du Var considère que ces objectifs ne sont pas assez rappelés et pas assez mis en œuvre.

Conclusion :

Nous ne pouvons que déplorer le manque d'engagement de la direction au niveau du PAP sur la problématique des RPS, même si l'intersyndicale représentative au CHSCT reconnaît une réelle difficulté à les résoudre et à les solutionner. Nous demandons que les dispositions de l'article 61 du décret n°2011-774 du 28 juin 2011 soient respectées .

En conséquence, nous ne pouvons donner un avis favorable au PAP proposé par la DDFiP du Var au regard des mesures exposées en matière de RPS.

Les agents de la DGFIP, y compris ceux de l'encadrement, sont en souffrance. Ils doutent. Ils se démotivent. Ils se désespèrent. Les résultats du dernier baromètre social en attestent

Cette désespérance peut conduire au pire tant les conditions de travail se sont détériorées, tant la souffrance au travail, le conflit éthique et la perte de sens minent l'ensemble du corps social,

Expliquer votre politique, Monsieur le Président, n'est pas la solution. Il y a une vraie urgence à changer de politique !